



# PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Nouvelle-Aquitaine



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PRÉFECTURE DE LA CHARENTE**

**CALITOM, SITE VALOPARC, COMMUNE DE SAINTE SÉVÈRE**

**BILAN DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES**



**COMMISSION DE SUIVI DE SITE**

**SAINTE SÉVÈRE, LE 7 JUIN 2023**

# Sommaire

## **1. Un site, des installations classées**

1.1 Situation administrative

1.2 Modifications à venir

1.3 Les enjeux environnementaux

1.4 Les risques

## **2. Contrôle du fonctionnement des installations**

2.1 Plan de contrôle

2.2 Retour sur la dernière inspection

# 1. Un site, des installations



**+ installation de combustion (valorisation biogaz)**

# 1.1 Situation administrative

- Régime de l'autorisation ICPE :
  - AP du 09/06/2011 (capacité maximale : 1 360 000 t)
  - APC du 30/10/2017
  - APC du 10/01/2020
  - APC du 27/01/2022 (cessation d'activité de l'unité de tri mécano biologique)
  
- Nature des activités / Quantités autorisées :
  - ISDND : 70 kt/an puis 40 kt/an à compter de 2025 (180 t/an de déchets d'amiante lié)
  - Puissances thermiques combustion : 3 MW torchère + 1,136 MW valo

## 1.2 Modifications à venir

- Porter-à-connaissance pour maintenir le quota annuel d'enfouissement à 70 kt/an le temps que le projet d'unité de valorisation énergétique voit le jour
- Projet de création d'une unité de préparation de combustibles solides de récupération en lieu et place de l'ancienne unité de tri mécano-biologique

## 1.3 Les enjeux

- Rejets aqueux (eaux superficielles)
- Traitement des lixiviats
- Surveillance des eaux souterraines
- Traitement du biogaz
- Odeurs
- Qualité/quantité déchets admis et traités

# 1.4 Les risques

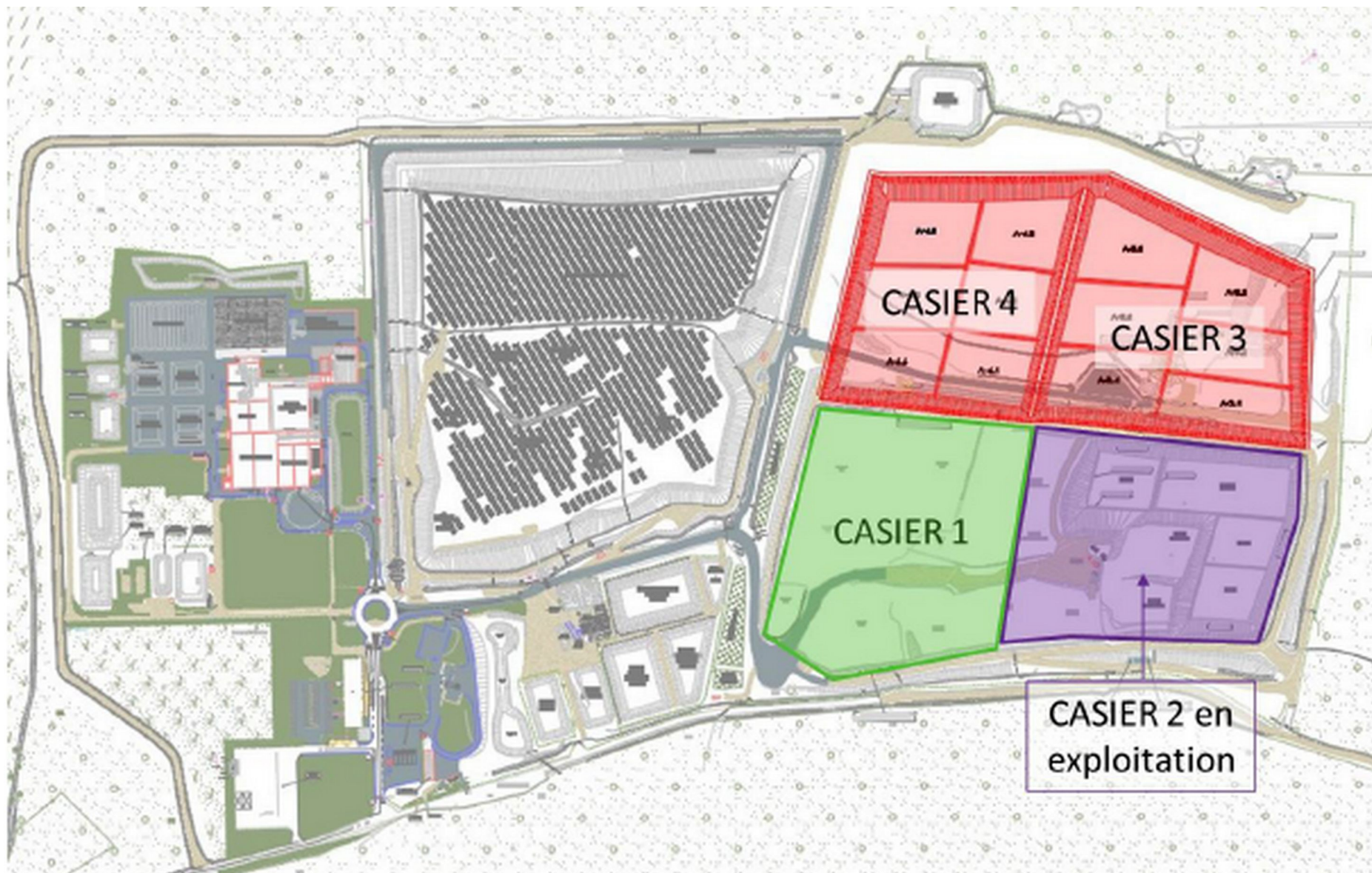
- Phénomène dangereux principal : l'incendie

## *Événements déclarés à l'inspection*

- Février 2017 : départ de feu benne stabilisation OM
- Juin 2017 : départ de feu casier ISDND, alvéole A1.6b
- Avril 2018 : fumées station DALKIA 3è turbine (valo biogaz)
- Septembre 2021 : départ de feu casier ISDND, alvéole A2.3b
- Septembre 2022 : départ de feu casier ISDND, alvéole A2.5a



## 2. Contrôle des installations



## 2.1 Plan de contrôle

- Établissement « P1 », prioritaire national (déchets, rejets air/eau)
- 1 inspection DREAL par an (dernière inspection : septembre 2022)
- Possibilité de réaliser des inspections supplémentaires hors PPC

## 2.2 La dernière inspection

- **Ordre du jour**
  - Contrôle de la procédure d'admission
- **Constats**
  - Exigences réglementaires respectées (vérification par sondage)
    - Quotas annuels de déchets admis
    - Zone de chalandise
    - Contrôle par vidéo des déchargements
    - Procédure actualisée pour renforcer l'interdiction d'élimination dans les ISDND des déchets non-dangereux valorisables
    - Rappel des obligations de tri aux apporteurs

## 2.2 La dernière inspection

- Constats (suite)
  - Faits susceptibles de suite
    - Registre des refus → compléter l'enregistrement et le signalement des déchets non conformes détectés après versement des bennes
    - Certificat d'acceptation préalable → renforcer leur traçabilité et veiller à y intégrer l'ensemble des nouvelles exigences réglementaires (justification du caractère ultime des déchets mis en ISDND)
    - Contrôle des déchets entrants → Demander aux clients un rapport annuel de caractérisation des déchets qu'ils apportent

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

**Des questions ?**